

# → Prise de position sur la loi sur l'électricité

LA LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ CONSTITUE UN PREMIER PAS IMPORTANT AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT AU MOYEN D'ÉNERGIE CLIMATIQUEMENT NEUTRE. CAR LA SUISSE EST MISE AU DÉFI : ELLE DOIT DOUBLER SA PRODUCTION D'ICI À 2050 ET RENDRE L'APPROVISIONNEMENT SÛR, PROPRE ET BON MARCHÉ. DEPUIS PLUS DE 40 ANS, NOUS UTILISONS LES INSTALLATIONS EXISTANTES POUR PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ – ET NOS BESOINS AUGMENTERONT NETTEMENT À L'AVENIR. CAR POUR DÉCARBONER, IL FAUT ÉLECTRIFIER. LA LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ EST NÉCESSAIRE, MAIS PAS SUFFISANTE. ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES CENTRALES NUCLÉAIRES EXISTANTES EST ÉGALEMENT DÉCISIF – TOUT COMME LEVER L'INTERDICTION DU NUCLÉAIRE.

## Le référendum

- Au cours de la session d'automne 2023, le Parlement a adopté la loi sur l'électricité à une large majorité. Le projet est équilibré mais cela n'a pas empêché des milieux de la protection de l'environnement et du paysage de lancer un référendum.
- Tant pour la population que pour la place économique, un échec du projet comporte des risques élevés. Notre politique énergétique serait dans une situation fâcheuse, alors que nous sommes face aux plus gros défis jamais relevés en matière de sécurité d'approvisionnement.

## Principaux éléments de la loi sur l'électricité

- Objectifs de développement des énergies renouvelables : solaire, éolien et hydraulique
- Objectifs de développement de la production d'électricité en hiver à partir d'énergies renouvelables
- Pour les projets de grande envergure, les intérêts nationaux priment – cela accroît la sécurité juridique pour tous les milieux concernés.
- Les installations situées hors des zones à bâtir voient leur situation s'améliorer eu égard à l'octroi d'autorisations.
- Les instruments de promotion sont étendus.
- Efficacité : La consommation d'énergie moyenne par personne et par an doit baisser de 43 % d'ici à 2035 et de 53 % d'ici à 2050, par rapport à l'an 2000. La consommation d'électricité moyenne par personne et par an doit baisser de 13 % d'ici à 2035 et de 5 % d'ici à 2050, par rapport à l'an 2000.

## CONTACT

### DOMINIQUE ROCHAT

Responsable de projets senior  
Infrastructures, énergie et environnement  
[dominique.rochat@economiesuisse.ch](mailto:dominique.rochat@economiesuisse.ch)

### BEAT RUFF

Responsable de la politique énergétique et climatique  
[beat.ruff@economiesuisse.ch](mailto:beat.ruff@economiesuisse.ch)

## La politique énergétique mise à l'épreuve

La production électrique doit doubler si la Suisse entend s'approvisionner en électricité climatiquement neutre, tout en couvrant les besoins supplémentaires liés à la mobilité et au chauffage des bâtiments. À l'heure

actuelle, la Suisse est certes exportatrice nette d'électricité, mais elle en importe de grandes quantités des pays voisins durant l'hiver. L'attaque russe contre l'Ukraine a massivement aggravé ce problème structurel l'hiver 2022-2023 et a conduit à la mise en place de capacités de réserve coûteuses. En outre, à partir de 2025, l'UE gardera une partie de l'électricité pour couvrir ses propres besoins, ce qui compliquera encore la situation.

## Position de l'économie : OUI à la loi sur l'électricité

### La loi sur l'électricité crée une marge de manœuvre:

La Suisse a besoin de davantage d'électricité. Les énergies renouvelables peuvent être développées relativement rapidement. Plus de 80 % de la production supplémentaire sera le fait d'installations solaires sur des infrastructures, des toits et des façades – et non dans la nature. Pour passer l'hiver en toute sécurité, il est impératif de disposer de centrales hydrauliques et éoliennes supplémentaires ainsi que d'installations solaires dans les Alpes, car elles produisent de l'électricité de façon sûre pendant les mois d'hiver. Plus on diversifie les technologies, plus l'approvisionnement en électricité de la Suisse sera stable et résistant.

### Moins dépendants de l'étranger:

En hiver, la Suisse est trop dépendante des importations d'électricité provenant des pays voisins, ce qui crée des risques considérables en termes d'approvisionnement. Il serait négligent de tout miser sur des importations hivernales, car celles-ci ne sont pas toujours garanties. C'est pourquoi il faut développer la production d'électricité nationale.

### Protéger le climat:

Au-delà d'un approvisionnement en énergie sûr et abordable, un environnement préservé est un facteur important pour la Suisse. Cela suppose bien sûr de préserver le climat. Pour atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050, nous devons remplacer les énergies fossiles par de l'électricité propre, pour les transports, le chauffage et l'industrie. Il faut donc aller de l'avant et développer les énergies renouvelables.

### Prendre en compte la protection de la nature et du paysage:

La nouvelle loi sur l'électricité concilie production d'électricité et protection de l'environnement et du paysage. Elle définit des zones qui se prêtent au développement des énergies renouvelables, sous le contrôle des cantons. La protection de la nature et de l'environnement est pleinement prise en compte, car des biotopes d'importance nationale ainsi que des réserves ornithologiques sont exclus explicitement des sites susceptibles d'accueillir des installations de production. Les possibilités de codécision de la population sont garanties.

### Nécessaire, mais pas suffisant:

À l'automne 2023, une étude de l'EPFZ commandée par economiesuisse a montré que l'acte modificateur unique (loi sur l'électricité) est nécessaire mais pas suffisant pour garantir la sécurité d'approvisionnement. Il est essentiel que les centrales nucléaires existantes soient exploitées longtemps pour que l'électricité soit non seulement propre, mais aussi sûre et bon marché à long terme. De nouvelles centrales nucléaires ou d'autres grandes installations seront nécessaires également à l'avenir, en particulier pour l'hiver. Le nucléaire et les énergies renouvelables ne sont pas antinomiques. Tous les modes de production climatiquement neutres doivent se conjuguer pour renforcer notre sécurité d'approvisionnement.